



Mairie
9, rue de l'Église
25720 AVANNE-AVENEY
Tél : 03 81 41 11 30
mairie@avanne-aveney.com-

PENSEZ A PROTEGER VOS COMPTEURS CONTRE LE GEL

Le département Eau et Assainissement du Grand Besançon, qui assure depuis un an les compétences Eau potable et Assainissement sur le territoire de l'agglomération, rappelle que le gel peut entraîner d'importants dégâts sur vos installations. Pour éviter ces désagréments et des frais importants à votre charge, il est donc nécessaire de garantir une isolation efficace à vos appareils surtout quand ils sont placés dans des regards extérieurs.

L'abonné doit mettre en place une protection facile à manipuler et constituée de préférence de matériaux isolants, légers et imputrescibles, contenus dans des sacs en plastique.

Sont à éviter, les matériaux tels que laine de verre, laine de roche, paille, morceaux de tissu ou journaux qui absorbent l'humidité. Ils risquent de geler le compteur et de compliquer son accès.

Cette isolation, mise en place pour la période hivernale, doit être retirée le 1^{er} mars 2019 afin d'éviter la condensation sur les écrans des compteurs.

Rappels :

- Les détériorations provoquées par le gel sur les compteurs d'eau, sont à la charge des abonnés
- Le compteur d'eau est sous la responsabilité de l'occupant de l'immeuble (propriétaire ou locataire) ce qui implique que le remplacement d'un compteur gelé sera toujours réalisé à ses frais.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.grandbesancon.fr/eau